

Matière: 'Houmach - **Rubrique:** Sefer Devarim - **Paracha:** Vayele'h, Ch. 31 v.9 - 29

Thème: Ecrire la Tora - **Auteur:** Eric Smilevitch

Titre: Comment la Tora a-t-elle été écrite?



Introduction



Notes de
l'enseignant

La Tora se présente à la fois comme un long récit anonyme, couvrant de nombreuses générations depuis les origines du monde jusqu'à la sortie d'Egypte, puis les quarante ans passés par les Israélites dans le désert jusqu'à l'orée de leur conquête de Canaan; et elle se présente aussi comme un dialogue entre Dieu et Moïse, principalement au sujet des préceptes et des lois. Selon la tradition orale, ces deux parties se combinent et forment "l'enseignement" reçu et écrit par Moïse.

Moïse a donc écrit la totalité du livre nommé "*Tora*" ou "enseignement", du premier au dernier mot. Mais qu'est-ce qu'une "écriture"? Curieusement, le processus d'écriture de la Tora n'est pas extérieur à l'enseignement *écrit* de la Tora. Ce qui, en soi, demande interprétation. Tout comme l'attribution de l'ensemble de la Tora à Moïse est une tradition orale, sa mise par écrit aurait aussi pu faire l'objet d'un enseignement oral. Tant de choses dépendent de la tradition orale qu'il est souvent difficile de démêler l'écrit de son interprétation reçue.

Et cependant, la mise par écrit de l'enseignement de Moïse est aussi "écrite" dans son livre. C'est le thème de notre passage, à la fin de la vie de Moïse. On verra que ce texte pose de nombreux problèmes. D'abord parce que n'est pas la première fois dans la Tora qu'apparaît la notion d'une mise par écrit de la prophétie et de la constitution d'un livre. Ensuite, parce qu'une controverse traverse toutes les questions relatives au processus d'écriture de la Tora. Enfin, parce que cette mise par écrit est explicitement rapportée dans notre texte au péril cardinal du judaïsme: l'oubli de ses propres fautes, et de son destin de juif.



Le texte étudié

דברים לא' ט' – כט'

^ט ויכתב משה את-התורה הזאת ויתנה אל-הלפנים בני לוי הנשאים את-ארון ברית ה' ואל-כל-זקני ישראל. ויצו משה אותם לאמר מקץ שבע שנים במעד שנת השמטה בחג הסכות. ^א בבוא כל-ישראל לראות את-פני ה' אלהיך במקום אשר יבחר תקרא את-התורה הזאת נגד כל-ישראל באזניהם. ^ב הקהל את-העם האנשים והנשים והטף וגרד אשר בשעריך למען ישמעו ולמען ילמדו ויראו את-ה' אלהיכם ושמרו לעשות את-כל-דברי התורה הזאת. ^ג ובניהם אשר לא-ידעו ישמעו ולמדו ליראה את-ה' אלהיכם כל-הימים אשר אתם חיים על-האדמה אשר אתם עברים את-הירדן שמה לרשתה. ^ד ויאמר ה' אל-משה הן קרבו ימיד למות קרא את-יהושע והתיצבו באהל מועד ואצונו וילך משה ויהושע ויתיצבו באהל מועד. ^ה וירא ה' באהל בעמוד ענן ויעמד עמוד הענן על-פתח האהל. ^ו ויאמר ה' אל-משה הנך שכב עם-אבתיך וקם העם הזה וזנה אחרי אלהי נכר-הארץ אשר הוא בא-שמה בקרבו ועזבני והפר את-בריתי אשר כרתי אתו. ^ז וחרה אפי בו ביום-ההוא ועזבתים והסתרתי פני מהם והיה לאכל ומצאהו רעות רבות וצרות ואמר ביום ההוא הלא על-כי-אין אלהי בקרבי מצאוני הרעות האלה. ^ח ואנכי הסתר אסתיר פני ביום ההוא על-כל-הרעה אשר עשה כי פנה אל-אלקים אחרים. ^ט ועתה כתבו לכם את-השירה הזאת ולמדה את-בני-ישראל שימה בפיהם למען תהיה-לי השירה הזאת לעד בבני ישראל. ^י כי-אביאנו אל-האדמה אשר-נשבעתי לאבתיו זבת חלב ודבש ואכל ושבע ודשן ופנה אל-אלקים אחרים ועבדום ונאצונו והפר את-בריתי. ^{יא} והיה כי-תמצאן אתו רעות רבות וצרות וענתה השירה הזאת לפניו לעד כי לא תשכח מפי זרעו כי ידעתי את-יצרו אשר הוא עשה היום בטרם אביאנו אל-הארץ אשר נשבעתי. ^{יב} ויכתב משה את-השירה הזאת ביום ההוא וילמדה את-בני ישראל. ^{יג} ויצו את-יהושע בן-נון ויאמר חזק ואמץ כי אתה תביא את-בני ישראל אל-הארץ אשר-נשבעתי להם ואנכי אהיה עמך. ^{יד} והי ככלות משה לכתב את-דברי התורה-הזאת על-ספר עד תמם. ^{טו} ויצו משה את-הלויים נשאי ארון ברית-ה' לאמר. ^{טז} לקח את ספר התורה הזה ושמעתם אתו מצד ארון ברית-ה' אלהיכם והיה-שם בך לעד. ^{טז} כי אנכי ידעתי את-מריך ואת-ערפך הקשה הן בעודני חי עמכם היום ממרים היתם עם-ה' ואף כי-אחרי מותי. ^{טז} הקהילו אלי את-כל-זקני שבטיכם ושטריכם ואדברה באזניהם את הדברים האלה ואעידה בם את-השמים ואת-הארץ.

Pentateuque
Deutéronome ch. 31,
v. 9 à 29, (Devarim -
דברים)

כט
 כִּי יִדְעִיתִי אַחֲרֵי מוֹתִי כִּי-הִשְׁחַחַת תְּשַׁחֲתוּן וְסָרְתֶם מִן-הַדָּרָךְ
 אֲשֶׁר צִוִּיתִי אֶתְכֶם וְקִרְאת אֶתְכֶם הָרְעָה בְּאַחֲרִית הַיָּמִים כִּי-
 תַעֲשׂוּ אֶת-הָרַע בְּעֵינַי יְהוָה לְהַכְעִיסוֹ בְּמַעֲשֵׂה יְדֵיכֶם.

Deutéronome 31, 9-29

9 Moïse mit par écrit cet enseignement et le confia aux pontifes, descendants de Lévi, chargés de porter l'arche d'alliance de l'Éternel, et à tous les anciens d'Israël. 10 Moïse leur ordonna ce qui suit: A la fin de chaque septième année, à l'époque de l'année de relâche, lors de la fête des tentes, 11 alors que tout Israël vient comparaître devant l'Éternel, ton Dieu, dans l'endroit qu'il aura élu, tu feras lecture de cet enseignement en présence de tout Israël, à leurs oreilles. 12 Convoques-y le peuple entier, hommes, femmes et enfants, ainsi que l'étranger qui est dans tes murs, afin qu'ils entendent et s'instruisent, et craignent l'Éternel, votre Dieu, et s'appliquent à pratiquer toutes les paroles de cet enseignement, 13 et que leurs enfants, qui ne comprennent pas encore, écoutent et apprennent à craindre l'Éternel, votre Dieu, tant que vous vivrez sur le sol pour la possession duquel vous allez passer le Jourdain. 14 L'Éternel dit à Moïse: Tes jours approchent de leur terme. Appelle Josué, et présentez-vous dans la tente d'assignation, pour que je lui donne mes ordres. Et Moïse alla, avec Josué, se placer dans la tente d'assignation. 15 L'Éternel apparut dans la tente, par une colonne de nuée, et cette colonne de nuée se plaça à l'entrée de la tente. 16 L'Éternel dit à Moïse: Tandis que tu reposeras avec tes pères, ce peuple se laissera débaucher par les divinités des peuples du pays où il va pénétrer; il m'abandonnera et il brisera l'alliance que j'ai conclue avec lui. 17 Ce jour-là, ma colère s'enflammera contre lui, je les abandonnerai, je leur déroberai ma face, et il deviendra la pâture de chacun, et nombre de maux et d'angoisses viendront l'assaillir. Alors il se dira: En vérité, c'est parce que mon Dieu n'est plus au milieu de moi que je suis en butte à ces malheurs. 18 Mais alors même, je persisterai, moi, à dérober ma face, à cause du grave méfait qu'il aura commis en se tournant vers des dieux étrangers. 19 Et maintenant, écrivez pour vous ce cantique, qu'on l'enseigne aux enfants d'Israël et qu'on le mette dans leur bouche, afin que ce cantique me serve de témoignage à l'encontre des enfants d'Israël. 20 Quand j'aurai introduit ce peuple dans le pays que j'ai promis par serment à ses pères et où ruissellent le lait et le miel, lorsque vivant dans l'abondance et gorgé de délices il s'adressera à des dieux étrangers, il les servira, m'irritera et rompra mon alliance. 21 Il subira alors une multitude de maux et d'angoisses, et le présent cantique portera témoignage devant lui, car il ne sera pas oublié par la bouche de sa postérité, parce que je sais ce qu'aujourd'hui déjà son penchant le porte à faire, avant même que je l'aie introduit dans la terre par moi promise! 22 Moïse écrivit ce cantique, ce jour même, et le fit apprendre aux enfants d'Israël. 23 Et l'Éternel donna ses ordres à Josué, fils de Noun, et lui dit: Sois ferme et courageux! Car c'est toi qui introduiras les Israélites dans la terre que je leur ai promise, et moi je t'assisterai. 24 Lorsque Moïse eut achevé de transcrire les paroles de cette loi sur un livre, jusqu'au bout, 25 il ordonna aux Lévites, porteurs de l'arche d'alliance du Seigneur: 26 Prenez ce livre de la loi et déposez-le à côté de l'arche d'alliance de l'Éternel, votre Dieu; il y restera comme un témoin contre toi. 27 Car je connais ton indocilité et ton caractère obstiné: si, moi vivant encore, étant avec vous à cette heure, vous vous êtes insurgés contre l'Éternel, que sera-ce après ma mort! 28 Faites réunir autour de moi tous les anciens de vos tribus et vos magistrats: je veux faire parvenir ces paroles à leurs oreilles, et je prendrai à témoin contre eux le ciel et la terre. 29 Car je sais qu'après ma mort vous irez dégénéralent, et que vous dévierez du chemin que je vous ai prescrit; et il vous arrivera malheur dans la suite des temps, pour avoir fait ce que je vous ai dit. **MELAMÉD** **דאָס** **הוינטענע**, **באַלדער** **שכּיפּאַל** **טעאַטע** **צו** **איר** **באַ** **האַנדן**!



L'hébreu dans le texte

- **תִּקְרָא אֶת-הַתּוֹרָה הַזֹּאת נֶגֶד כָּל-יִשְׂרָאֵל בְּאָזְנֵיהֶם**: cet enseignement est celui du livre du Deutéronome. Cf. Rachi: "Le roi lisait à partir du début du livre du Deutéronome, comme indiqué dans le traité *Sofa* (41a), placé sur une estrade en bois que l'on construisait sur le parvis du Temple". Le début de ce passage traite de l'écriture du Deutéronome, mais la suite inclut davantage. Voir le commentaire de Ramban rapporté dans l'analyse plus loin.
- **אֱלֹהֵי נֹכַר-הָאָרֶץ**: Selon Onkelos et Rachi le terme **נֹכַר** n'est pas un adjectif qualifiant le mot **אֱלֹהֵי**, mais un substantif à part entière désignant "les peuples du pays" en général. Mais Ramban n'accepte pas cette lecture. Pour lui le terme est bien adjectif du mot **אֱלֹהֵי**, et il s'applique à l'idole en la désignant comme une divinité "étrangère" parce que, en terre d'Israël, le Dieu du pays est l'Éternel. Toute divinité païenne est "étrangère" au pays, ce qui n'est pas le cas des autres territoires.
- **וְאָנֹכִי הִסְתַּר אֶת־פָּנָי**: "voiler sa face" est une image pour exprimer le fait que Dieu se désintéresse des hommes et les abandonne à leur sort. Comme quelqu'un qui détourne volontairement les yeux ou se cachent le visage pour ne rien voir. Au verset 17, Rachi explique "comme si je ne voyais plus leur souffrance". Notez que selon notre traduction ("je persisterai, moi, à dérober ma face"), le verset 18 renchérit sur le précédent. C'est la lecture de Ramban qui explique que ce verset expose une dimension nouvelle d'abandon. La première occurrence de l'expression (V.17) était associée à un châtement "actif" consécutif à leur idolâtrie, sous forme de "nombre de maux et d'angoisses". Cependant, le fait d'avoir pratiqué l'idolâtrie continuera à produire des conséquences, même après qu'ils ont cessé leurs pratiques en découvrant que Dieu n'était plus parmi eux. Il ne s'agit plus de châtements en tant que tels, mais du retard de la délivrance. Car ils ne seront pas délivrés de l'exil en cessant simplement de pratiquer l'idolâtrie, mais uniquement lorsqu'ils auront reconnu leur faute et s'en seront intégralement repentis.
- **הַשִּׁירָה הַזֹּאת**: il s'agit du "poème" qui ouvre la section Haazinou, à savoir les versets 32, 1 à 32, 43.
- **וְנִאָּצוּנִי**: Rachi explique que le terme **נִאָּצוּ** exprime toujours l'idée de colère.
- **לְקַח**: au gérondif, comme **זְכוֹר** *za'hor* ("souviens-toi") (*Exode* 20, 8), **שָׁמֹר** *chamor* ("garde") (*Deutéronome* 5, 12), etc.



Analyse thématique

La première mention d'une "écriture" de la prophétie est immédiatement postérieure au don de la Tora, soit 40 ans avant l'épisode narré dans notre texte:

שמות כד' ג' – ד', ז

ג וַיְבֵא מֹשֶׁה וַיְסַפֵּר לָעָם אֶת כָּל-דִּבְרֵי ה' וְאֵת כָּל-הַמִּשְׁפָּטִים וַיַּעַן כָּל-הָעָם קוֹל אֶחָד וַיֹּאמְרוּ כָּל-הַדְּבָרִים אֲשֶׁר-דִּבֶּר יְהוָה נַעֲשֶׂה. ד וַיִּכְתֹּב מֹשֶׁה אֶת כָּל-דִּבְרֵי ה'. . ז וַיִּקַּח סֵפֶר הַבְּרִית וַיִּקְרָא בְּאָזְנוֹ הָעָם וַיֹּאמְרוּ כָּל אֲשֶׁר-דִּבֶּר ה' נַעֲשֶׂה וְנִשְׁמָע.

Exode 24, 3-4, 7

3 Moïse, de retour, transmet au peuple toutes les paroles de l'Éternel et tous les statuts; et le peuple entier s'écria d'une seule voix: Tout ce qu'a prononcé l'Éternel, nous l'exécuterons. 4 Moïse écrivit toutes les paroles de l'Éternel" (...) 7 Il prit le livre de l'Alliance, dont il fit entendre la lecture au peuple et ils dirent: Tout ce qu'a prononcé l'Éternel, nous l'exécuterons docilement.

Ce "livre d'Alliance" est décrit par Rachi comme constitué de la première partie de la Tora, soit depuis le début de la Genèse jusqu'au don de la Tora, comprenant les premiers préceptes donnés au peuple au début de son périple dans le désert:

רש"י שמות פרק כד פסוק ד

ויכתב משה: מבראשית ועד מתן תורה, וכתב מצוות שנצטוו במרה.

Rachi sur Exode 24,4

"Moïse écrivit" depuis le premier mot de la Genèse jusqu'au récit du don de la Tora, et il écrivit les préceptes qui leur furent prescrits à Mara

Le livre que nous connaissons sous le nom de "Tora" est-il composé de plusieurs pièces? A-t-il été écrit progressivement, par parties, ou bien à la fin d'un seul trait? Il existe à ce sujet une controverse dans le Talmud (traité *Guitin* 60a). Certains pensent qu'elle fut écrite progressivement, au fur et à mesure qu'elle était énoncée à Moïse. D'autres pensent qu'elle fut écrite par Moïse d'un seul trait, une fois totalement énoncée, à la fin des quarante années passées dans le désert. Cette controverse est liée à une question de *hhala'ha*: peut-on écrire la Tora par fragments, ou bien faut-il toujours l'écrire intégralement, c'est-à-dire en respectant sa dimension d'œuvre?

[Pentateuque Exode ch. 3, v. 9 à 4, et 7, \(שמות - Chemot\)](#)

Rachi

Rabbi Chelomo Ben Yitshaq, né à Troyes en 1040, mort à Troyes en 1105.

Le plus éminent commentateur de la Tora et du Talmud. Chef et modèle de l'École française (10ème au 14ème siècle). Il suit le plus généralement le sens littéral, mais cite souvent le Midrash.

מסכת גיטין ס' א'

בעא מיניה אביי מרבה מהו לכתוב מגילה לתינוק להתלמד בה תיבעי למאן דאמר תורה מגילה מגילה ניתנה תיבעי למאן דאמר תורה חתומה ניתנה תיבעי למ"ד תורה מגילה מגילה ניתנה כיון דמגילה מגילה ניתנה כיון דאידיבק אידיבק תיבעי למ"ד תורה חתומה ניתנה כיון דחתומה ניתנה אין כותבין או דילמא כיון דלא אפשר כותבין א"ל אין כותבין ומה טעם לפי שאין כותבין. . .

כתנאי אין כותבין מגילה לתינוק להתלמד בה ואם דעתו להשלים מותר. . . א"ר יוחנן משום רבי בנאה תורה מגילה מגילה ניתנה שנא' (תהילים מ) אז אמרתי הנה באתי במגילת ספר כתוב עלי ר"ש בן לקיש אומר תורה חתומה ניתנה שנאמר (דברים לא) לקוח את ספר התורה הזאת ואיך נמי הכתיב לקוח ההוא לבתר דאידיבק ואיך נמי הכתיב במגילת ספר כתוב עלי ההוא דכל התורה כולה איקרי מגילה דכתיב (זכריה ה) ויאמר אלי מה אתה רואה ואומר אני רואה מגילה עפה.

Traité Guitin 60 a

Abayé demanda à Raba: Peut-on écrire une "page" de Tora pour un enfant afin qu'il s'y exerce? Cette question se pose à la fois pour celui qui affirme que la Tora fut donnée page par page, et pour celui qui affirme qu'elle fut donnée achevée. Selon celui qui affirme quelle fut donnée page par page, puisqu'elle fut donnée ainsi peut-on à notre tour en écrire une seule page? Ou bien, une fois les parties reliées, doivent-elles ensuite toujours demeurer reliées? Et selon celui qui affirme qu'elle fut donnée achevée, puisqu'elle fut donnée ainsi est-il interdit d'en écrire une seule page? Ou bien, puisque ce n'est pas toujours possible, peut-on en écrire une seule page? Il lui répondit: On n'écrit pas page par page. Pourquoi? Parce qu'on ne l'écrit pas ainsi...

C'est comme la controverse entre les tanaïm [à l'époque de la Michna]: On n'écrit pas une "page" de Tora pour un enfant afin qu'il s'y exerce. Mais si on envisage de la compléter ensuite, c'est permis (...) Rabi Yo'hanan dit au nom de Rabi Banaa: la Tora a été donnée page par page, selon les mots: "Aussi je dis: Voici, je me présente! Dans la page du livre se trouve ce qui m'est prescrit" (*Psaumes* 40, 8). Rabi Chimon ben Lakich dit: elle a été donnée achevée, selon les mots: "Prenez ce livre de la loi" (v.26). Mais comment le premier avis interprète-t-il le verset "Prenez ce livre de la loi"? Selon lui, il fait référence au moment où les parties furent reliées. Et comment le second avis interprète-t-il le verset "Dans la page du livre se trouve ce qui m'est prescrit"? Selon lui, toute la Tora est aussi nommée "une page", selon les mots: "Il me demanda: Que vois-tu? Je répondis que je vois une page volante" (*Zacharie* 5, 2).

NB: le mot מגילה que je traduis ici par "page" désigne, en général, un "rouleau de parchemin".

L'interprétation de notre section dépend, on le voit, de cette controverse. Si la Tora a été écrite progressivement, la mise par écrit exposée dans notre passage ne concerne que les sections finales (le livre du Deutéronome, la section *Haazinou*) et la réunion de l'ensemble des parties rédigées en un seul livre. Lequel devrait d'ailleurs demeurer ensuite dans sa forme définitive et complète. Et si la Tora a été écrite en une seule fois, c'est alors dans notre passage que celle-ci a lieu.

Cette controverse est très enracinée dans l'interprétation du texte. Elle dresse une difficulté difficilement contournable. En comparant les commentaires de Ramban sur cette question, on constate tout simplement qu'il se contredit. Dans l'introduction de son commentaire de la Genèse, il privilégie l'idée selon laquelle la Tora fut écrite progressivement. La mention d'un "livre d'Alliance" après le don de la Tora pousse, en effet, dans ce sens.

רמב"ן הקדמה לספר בראשית

משה רבנו כתב הספר הזה עם התורה כולה מפיו של הקב"ה. והקרוב שכתב זה בהר סיני, כי שם נאמר לו עלה אלי ההרה והיה שם ואתנה לך את לוחות האבן והתורה והמצוה אשר כתבתי להורותם. כי לוחות האבן יכלול הלוחות והמכתב, כלומר עשרת הדברות, והמצוה מספר המצות כולן עשה ולא תעשה. אם כן התורה יכלול הספורים מתחילת בראשית, כי הוא מורה אנשים בדרך בענין האמונה.

וברדתו מן ההר כתב מתחילת התורה עד סוף ספור המשכן, וגמר התורה כתב בסוף שנת הארבעים, כאשר אמר לקוח את ספר התורה הזה ושמעתם אותו מצד ארון ברית ה' אלהיכם, וזה כדברי האומר תורה מגילה מגילה נתנה.

אבל לדברי האומר תורה חתומה נתנה, נכתב הכל בשנת הארבעים, כשנצטוו כתבו לכם את השירה הזאת ולמדה את בני ישראל שימה בפייהם. וצוה לקוח את ספר התורה הזה ושמעתם אותו מצד ארון ברית ה' אלהיכם.

Ramban, introduction au livre de la Genèse

Moïse notre maître écrit ce livre de la Genèse ainsi que l'ensemble de la Tora de la bouche de l'Unique, qui est providentiel. Le plus vraisemblable est qu'il l'écrivit au mont Sinaï, car il lui est dit là-bas: "Monte vers moi, sur la montagne et poste-toi là, je te donnerai les tables de pierre, l'enseignement et le précepte que j'ai écrit pour leur instruction" (*Exode 24, 12*). Car "les tables de pierre" incluent les tables et leur écriture, c'est-à-dire les dix paroles. Et "le précepte" inclut l'ensemble des préceptes positifs et négatifs. En conséquence, "l'enseignement (Tora)" comprend les récits depuis le commencement de la Genèse, car ils enseignent aux hommes la voie à suivre en matière de foi.

Ramban

Moché ben Nahman, dit Nahmanide
Né à Gérone
(Espagne) en 1194, mort Israël en 1270.
L'un des maîtres les plus éminents du judaïsme espagnol du 13ème siècle.
Penseur, exégète, médecin et curieux des sciences profanes. Dans son commentaire sur la Torah, il suit le sens littéral, se réfère parfois au Midrash, et fait des allusions à des concepts kabbalistes.

Et, en descendant du mont Sinaï, il coucha par écrit les versets depuis le début de la Tora jusqu'à la fin du récit du Sanctuaire. Quant à l'autre partie de la Tora, il l'écrivit à la fin des quarante ans dans le désert, lorsqu'il déclara: "Prenez ce livre de la loi et déposez-le à côté de l'arche d'alliance de l'Eternel votre Dieu" (V.26). Cette opinion correspond à celui qui professe que la Tora a été donnée rouleau par rouleau.

Mais selon celui qui professe qu'elle fut donnée scellée, tout a été écrit la quarantième année, lorsqu'il lui fut ordonné: "Écrivez pour vous ce cantique, qu'on l'enseigne aux enfants d'Israël et qu'on le mette dans leur bouche" (V.19); et il prescrivit "Prenez ce livre de la loi et déposez-le à côté de l'arche d'alliance de l'Eternel votre Dieu" (V.26).

Tandis que dans notre passage, il suit sans l'ombre d'une hésitation l'avis selon lequel la Tora fut écrite d'un seul trait, à la fin de la vie de Moïse. Il entre même dans les détails, car tant la lecture de cette section, que les différents versets traitant d'écriture, et les parties concernées, tout pose problème. Rien n'est clair. En particulier, le terme "Tora" semble désigner parfois l'ensemble du livre appelé "Tora" ou "enseignement"; parfois uniquement le livre du Deutéronome, que l'on considère d'ailleurs comme une "répétition de la Tora".

Il faut donc distinguer deux sens du mot "Tora" ou "enseignement" dans notre section, et la tradition orale nous y aide. La lecture publique de l'enseignement, une fois tous les sept ans, en présence de tout Israël, se limite au livre du Deutéronome. C'est un devoir et une prérogative royale. Par cet exercice public, le maître politique s'efface devant l'enseignement divin et rappelle à tous qui est le Maître véritable, quelle est sa loi dans ses principaux attendus, quels en sont les bénéfiques et les sanctions. Tandis que lorsqu'il s'agit d'écriture, c'est l'ensemble de l'enseignement de Moïse qui est concerné.

רמב"ן דברים פרק לא פסוק ט

ויכתב משה את התורה הזאת: מתחילת בראשית עד לעיני כל ישראל. ואע"פ שבכאן (פסוק יא) כתוב תקרא את התורה הזאת נגד כל ישראל, והוא רומז לספר הזה של אלה הדברים על דעת רבותינו (סוטה מא א), אבל בזה חזר ובאר (פסוק כד) ויהי ככלות משה לכתב את דברי התורה הזאת על ספר עד תומם, וזה יכלול כל התורה כולה.

Ramban sur Deut 31,9

"Moïse mit par écrit cet enseignement": il l'écrivit en totalité, depuis le premier mot de la Genèse (berécht) jusqu'aux derniers mots du Deutéronome (leiné kol israël). Certes, il est écrit ici "tu feras lecture de cet enseignement en présence de tout Israël" (V.11); or "l'enseignement" lu en public est uniquement celui du livre du Deutéronome selon l'opinion de nos maîtres (cf. traité *Sofa* 41 a). Cependant, la question est reprise et développée explicitement: "Lorsque Moïse eut achevé de transcrire les paroles de cette loi sur un livre, jusqu'au bout" (V.24). Ces mots incluent la totalité de la Tora.

Pourquoi l'écriture "livre d'Alliance" est-elle désormais oubliée? Peut-être, justement, à cause de cette dénomination. On voit que ce livre écrit au lendemain du don de la Tora n'est pas nommé "Tora" ou "enseignement". Tandis que dans notre section, cette dénomination est mise en avant de façon répétée. C'est donc que la Tora comme telle, le livre que nous connaissons sous ce nom, aurait été écrite à la fin de la vie de Moïse, soit 40 ans après le don de la Tora.

Quelle que soit la nature du "livre d'Alliance", servait-il même de première ébauche de l'œuvre future, l'écriture du livre "Tora" appartiendrait donc historiquement aux derniers événements de la vie de Moïse. Et le processus d'écriture est directement lié à sa mort: "Car je connais ton indocilité et ton caractère obstiné: si, moi vivant encore, étant avec vous à cette heure, vous vous êtes insurgés contre l'Éternel, que sera-ce après ma mort!" (V. 27). C'est pourquoi, semble-t-il, la remise du livre aux mains des pontifes et sa conservation auprès de l'arche paraissent ici déterminants. Ils expriment nettement l'idée que Moïse achève maintenant son œuvre et s'en défait.

Cela signifie-t-il forcément que c'est seulement maintenant que Moïse se consacre à la mise par écrit de son enseignement? Certes, c'est le seul passage où il est question de l'écriture de la "Tora". Mais que signifie "écrire"? Est-ce l'acte de mise par écrit d'un enseignement conservé jusque là oralement? Ou bien est-ce la désignation d'une liaison entre des fragments, d'un processus d'assemblage et de connexion entre des écrits qui se sont constitués progressivement?

Les contradictions de l'interprétation de Ramban invitent à laisser la question ouverte. D'ailleurs, de toute façon, ce problème n'est pas le seul de la section. Quelle que soit la réponse que l'on fasse à cette question, l'achèvement de l'écriture du livre exposé dans notre passage est d'interprétation délicate.

Selon le sens littéral de notre passage ainsi que selon la tradition orale, le livre conservé auprès de l'arche d'alliance est la Tora de Moïse dans son intégralité. Cet énoncé, toutefois, se heurte à une contradiction. Comment Moïse pourrait-il écrire la totalité de son enseignement alors que celui-ci n'est pas encore achevé? Il manque, en effet, les deux dernières sections du Deutéronome, à savoir *Haazinou* et *Zot Habera'ha*.

Ramban propose, en conséquence, d'interpréter la mise par écrit de la Tora comme un processus en trois temps. Premier temps, Moïse écrit toute la Tora jusqu'à la présente section *Vayélè'h*. Il manque encore *Haazinou* et *Zot Habera'ha*. Tel est le sens du premier verset cité: "Moïse mit par écrit cet enseignement et le confia aux pontifes, descendants de Lévi" (V.9). En leur confiant ce texte, il ne leur dit pas de le déposer auprès de l'arche, car il n'est pas achevé. C'est seulement après que Dieu lui eut prescrit l'écriture de la section *Haazinou*, qu'il ajouta celle-ci à la Tora au deuxième temps. Et c'est pourquoi, c'est seulement au verset 24 qu'il est dit explicitement que Moïse acheva la Tora et la confia aux pontifes pour qu'ils la conservent auprès de l'arche.

רמב"ן דברים פרק לא פסוק כד-כו

וטעם ויהי ככלות משה לכתב: כי מתחלה כתב את התורה ויתנה אל הכוהנים כאשר נאמר למעלה (פסוק ט), ולא אמר להם אנה יניחו אותה, ואחרי כן נצטווה בשירה הזאת, ויכתוב אותה וילמדה את בני ישראל בו ביום, והנה הוסיף אותה על התורה.

ויהי ככלות משה לכתוב הכל בספר התורה: אז ציוה את הכוהנים לקוח את ספר התורה הזה.

ושמתם אותו מצד ארון ברית ה' אלוהיכם: שיהיה מונח בארון מן הצד, כי מעתה לא יגעו בו כלל להוסיף או לגרוע. וזה טעם ויהי ככלות משה לכתב וגו' עד תמם.

ועל כן אמר ר"א (בפסוק א) כי וזאת הברכה מוקדמת ומקומה למעלה כאשר נאמר וילך משה וידבר את כל הדברים האלה אל כל ישראל.

Ramban sur Deut 31, 24-26

La raison pour laquelle il est précisé "lorsque Moïse eut achevé de transcrire les paroles de cette loi sur un livre, jusqu'au bout, [il ordonna aux Lévites...Prenez ce livre de la loi et déposez-le à côté de l'arche d'alliance]", est qu'au début il écrivit la Tora et la confia aux pontifes, comme il est dit auparavant (V.9), mais il ne leur dit pas alors de la déposer. Car ensuite il lui fut prescrit ce cantique [i.e. le cantique de la section haazinou]; et il l'écrivit et l'enseigna aux enfants d'Israël le jour même, puis il l'ajouta à la Tora.

"Lorsque Moïse eut achevé de transcrire" toutes les paroles dans le livre de la Tora, alors il ordonna aux pontifes "Prenez ce livre de la loi".

"Et déposez-le à côté de l'arche d'alliance de l'Eternel votre Dieu" afin qu'il demeure dans l'arche, sur le côté, afin que nul jamais n'y touche et ne s'avise d'y ajouter ou d'y retrancher. Telle est la signification de ce verset "lorsque Moïse eut achevé de transcrire les paroles de cette loi sur un livre, jusqu'au bout, etc."

C'est pourquoi, Rabi Abraham Ibn Ezra a déclaré que la section *zot habera'ha* (*Deutéronome* chap.33-34) a été dit antérieurement et que sa place est plus haut, lorsqu'il dit au début de notre section "Moïse alla ensuite adresser les paroles suivantes à tout Israël" (31, 1).

Qu'en est-il, cependant, de la section *Zot Habera'ha* (*Deutéronome* chap.33-34)? Ramban rapporte deux possibilités: soit celle-ci fut en réalité proférée avant notre passage relatant la mise par écrit de la Tora et placée ensuite à la fin du texte. Car on sait que la logique de l'écriture n'est pas nécessairement celle des événements historiques, selon le principe "Il n'y a pas d'antérieur ni de postérieur [chronologiques] dans la Tora" (traité *Pessa'him* 6 b)¹. La section *Zot Habera'ha* aurait été placée à la fin

¹ Pour le détail, voir notre étude sur le Veau d'or, « l'absence du maître spirituel ».

afin que le livre s'achève sur une bénédiction, après la violence de *Haazinou*. L'autre terme de l'alternative est que l'ensemble des sections ont été prononcées et écrites selon l'ordre qui figure dans le livre; et dans ce cas, c'est le verset relatant l'écriture "complète" de la Tora et sa remise aux mains de pontifes pour qu'ils le conservent auprès de l'arche, qui doit être déplacé. Et c'est sur lui que la Tora aurait dû s'achever, n'était-ce que, pour des raisons à la fois de logique et de style, il fut placé à la fin de notre passage pour achever la description du processus d'écriture

רמב"ן דברים פרק לא פסוק כד-כו

ועל כן אמר ר"א (בפסוק א) כי וזאת הברכה מוקדמת ומקומה למעלה כאשר נאמר וילך משה וידבר את כל הדברים האלה אל כל ישראל.

ויתכן כי אחרי שכתב השירה וילמדה את בני ישראל איש איש לשבטיהם שהביאם לפניו אל בית המדרש, כתבה בספר התורה, וציוה את הכוהנים לקוח את ספר התורה, לומר שגם השירה תהיה מונחת בארון עם התורה, שהיא מכלל התורה כי היא שם לעד. ואמר להם שיקהילו אליו עוד כל זקני השבטים והשוטרים, והעם יאספו עימהם כי כן נאמר בסוף (להלן לב מד) ויבא משה וידבר את כל דברי השירה הזאת באזני העם. . . ואז אמר לו השם יתברך (שם פסוק מט) עלה אל הר העברים הזה, ונתחייב לעשות כן מיד, ועמד וברך אותם וזאת הברכה ויכתוב אותה בסוף הספר שנתן לכוהנים, ואז עשו הכוהנים מה שציוה אותם ונתנו הספר שלם מצד ארון הברית. והנה הכל כסדר האמור בתורה.

Ramban

C'est pourquoi, Rabi Abraham Ibn Ezra a déclaré que la section zot habera'ha (*Deutéronome* chap.33-34) a été dit antérieurement et que sa place est plus haut, lorsqu'il dit au début de notre section "Moïse alla ensuite adresser les paroles suivantes à tout Israël" (31, 1).

Il est possible aussi qu'après avoir écrit le cantique et l'avoir appris aux enfants d'Israël, en les convoquant chacun selon sa tribu devant lui au Beit Hamidrach, il l'écrivit dans le livre de la Tora et prescrivit aux pontifes "Prenez ce livre de la loi". Ce qui voulait dire que même le cantique sera déposé dans l'arche avec la Tora, car il fait partie intégrante de l'enseignement à titre de témoignage. Puis il leur demanda de réunir encore une fois autour de lui tous les anciens des tribus et leurs gens d'arme, ainsi que l'ensemble du peuple, puisqu'il est écrit à la fin du cantique "Moïse vint faire entendre au peuple toutes les paroles de ce cantique" (32, 44)... Dieu lui commanda alors "Monte sur cette cime des Abarîm, sur le mont Nébo" (32, 49), et il s'exécuta aussitôt. Là il les bénit comme dans la section zot habera'ha et l'écrivit à son tour à la fin du livre qu'il avait confié aux pontifes. Et c'est à ce moment-là que les pontifes firent ce qu'il leur avait commandé et placèrent le livre complet sur le côté de l'arche d'alliance. En ce cas, tout s'est déroulé conformément à l'ordre exposé par la Tora.

Quelle que soit la signification que l'on donne, dans ce texte, à l'acte d'écrire, la mise par écrit de la Tora répond à une démarche spécifique. La Tora n'est pas écrite simplement pour mémoire, pour enregistrement et inscription. Notre section attache à cette inscription une valeur exemplaire de témoignage dans le contexte de l'exil. Rappelez aux enfants d'Israël les conditions et les causes qui les projetèrent hors de leurs pays et leur firent affronter désastres et calamités, pogroms et terreurs: telle est la raison de la mise par écrit du livre qui les en avertit.

רש"י דברים פרק לא פסוק כא

וענתה השירה הזאת לפניו לעד שהתירתי בו בתוכה על כל המוצאות אותן.

Rachi

"Le présent cantique portera témoignage devant lui" de ce que je l'ai averti de tout ce qui lui adviendra.



Pistes de réflexions et débats

1. L'amalgame, dans notre texte, entre l'écriture de la section Haazinou et celle de l'ensemble du livre de la Tora, n'est pas sans conséquence. Il est dit ici, en effet: "Et maintenant, écrivez pour vous ce cantique, qu'on l'enseigne aux enfants d'Israël et qu'on le mette dans leur bouche, afin que ce cantique me serve de témoignage à l'encontre des enfants d'Israël" (V.19). Or, de ce verset, le Talmud déduit l'obligation pour chaque juif d'écrire son propre livre de la Tora. C'est donc que, primo, on considère l'écriture de la section Haazinou comme un simple prologue à l'écriture de toute la Tora; et secundo, que la nature du témoignage de la Tora et de ses avertissements est liée à l'obligation pour chaque juif d'écrire son propre livre. Voici ce que Rambam écrit à ce sujet:

רמב"ם הלכות תפילין ומזוזות וספר תורה, פרק ז הלכה א

מצות עשה על כל איש ואיש מישראל, לכתוב ספר תורה לעצמו שנאמר ועתה כתבו לכם את השירה הזאת (דברים לא, יט) כלומר כתבו את התורה שיש בה שירה זו, לפי שאין כותבין את התורה, פרשיות פרשיות. ואף על פי שהניחו לו לאדם אבותיו ספר תורה, מצוה לכתוב משלו. ואם כתבו בידו הרי הוא כאילו קיבלו מסיני. ואם אינו יודע לכתוב אחרים כותבין לו. וכל המגיה בספר תורה אפילו אות אחת הרי זה כאילו כתבו כולו.

Rambam, Lois relatives au sefer tora chap 7, hala'ha 1

À chacun d'Israël, il est prescrit d'écrire un livre de la Tora pour lui-même, selon les mots: "Et maintenant, écrivez pour vous ce cantique" (V.19) — autrement dit, écrivez la Tora en laquelle figure ce cantique, car on n'écrit pas la Tora en sections séparées.

Et même si un homme a reçu un livre de Tora en héritage de ses pères, il lui est prescrit cependant d'écrire le sien. Et s'il l'a écrit de sa main, c'est pour lui comme s'il recevait la Tora du mont Sinaï. S'il ne sait pas écrire, que d'autres l'écrivent pour lui; et quiconque corrige la moindre lettre d'un livre de la Tora, c'est comme s'il l'avait écrit entièrement.

2. La Tora n'est pas le seul témoin invoqué ici. Dieu n'est pas seulement l'auteur de la Tora, il est aussi l'auteur de la nature. Il prend alors aussi à témoin contre les enfants d'Israël "le ciel et la terre" (V.28), c'est-à-dire l'univers dans son ensemble. C'est, en effet, par ces mots que débute la section Haazinou: "Écoutez, cieus, je vais parler; et que la terre entende les paroles de ma bouche" (32, 1). Mais Rachi fait remarquer que ce n'est pas le seul endroit où il est fait appel au témoignage du ciel et de la terre. Car il est écrit juste avant cela "Je prends à témoins contre vous aujourd'hui le ciel et la terre..." (30, 19). Rachi se voit donc contraint d'expliquer qu'il existe deux sortes "d'appel à témoin": l'un qui est destiné à impressionner Israël, et l'autre qui fait réellement appel à eux:

רש"י דברים פרק לא פסוק כח

ואעידה במ את השמים ואת הארץ: ואם תאמר הרי כבר העיד למעלה (לעיל ל, יט) העידותי בכם היום וגו', התם לישראל אמר אבל לשמים ולארץ לא אמר ועכשיו בא לומר האזינו השמים וגו'.

Rachi sur Deut. 31,28

"Et je prendrai à témoins contre eux le ciel et la terre": si tu objectes qu'il a déjà fait appel plus haut à leur témoignage: "Je prends à témoins contre vous aujourd'hui le ciel et la terre..." (30, 19), on répond que là-bas, c'est à Israël qu'il s'est adressé et non pas au ciel et à la terre, tandis qu'il va dire maintenant: "Écoutez, cieus, je vais parler; et que la terre entende les paroles de ma bouche" (32, 1).

- D'après cela, puisqu'il ne s'agit plus ici d'impressionner Israël mais bien de faire appel au ciel et à la terre en tant que témoin des avertissements du prophète, c'est que

l'univers joue un rôle (symbolique évidemment) dans la conscience de la perversion. En se confrontant aux paroles de la Tora, chacun peut mettre à nu la différence entre l'exigence de la Tora envers lui et ses rodomontades sur son judaïsme, ses illusions sur lui-même ou sur sa religion ... à condition que son désir et son goût pour la vérité l'y porte suffisamment. Mais le spectacle du ciel et la terre est-il aussi parlant que le discours développé et insistant de la Tora, le système de ses préceptes, etc.? L'univers porte-t-il l'indice d'un avertissement aux hommes? Supposez que cela a plusieurs conséquences: primo, que l'ordre de la nature ne laisse pas indifférent et porte enseignement; secundo, que cet avertissement est audible de tous, et n'est pas moins universel que le message de la Tora écrite.

- Dans son commentaire sur 30, 19, Rachi faisait ressortir certains des traits caractéristiques des phénomènes célestes, connus et célébrés par tous les peuples du monde: leur régularité.

רש"י דברים פרק ל פסוק יט

אמר להם הקב"ה לישראל, הסתכלו בשמים שבראתי לשמש אתכם, שמא שנו את מדתם, שמא לא עלה גלגל חמה מן המזרח והאיר לכל העולם (. . .) ? (הסתכלו בארץ שבראתי לשמש אתכם, שמא שנתה מדתה, שמא זרעתם אותה ולא צמחה, או שמא זרעתם חטים והעלתה שעורים? ומה אלו שנעשו לא לשכר ולא להפסד אם זוכין אין מקבלין שכר ואם חוטאין אין מקבלין פורענות, לא שנו את מדתם, אתם שאם זכיתם תקבלו שכר ואם חטאתם תקבלו פורענות על אחת כמה וכמה.)

Rachi sur Deut. 30,19

Voici ce qu'a voulu dire le Saint béni soit-Il à Israël: Observez le ciel que j'ai créé pour vous servir! A-t-il modifié sa nature? Est-il arrivé que le disque solaire ne se soit pas levé à l'est pour éclairer l'univers entier (...)? Observez la terre que j'ai créée pour vous servir! A-t-elle modifié sa nature? Est-il arrivé que vous l'ayez ensemencée sans qu'elle ait fait germer, ou que vous ayez semé du blé et qu'elle ait produit de l'orge? Eux qui agissent sans perspective de récompense ni de punition, car ils ne reçoivent aucune récompense s'ils s'acquièrent du mérite et ne s'exposent à aucune punition s'ils commettent une faute, ils n'ont cependant pas modifié leur nature. Tandis que vous, qui recevrez une récompense si vous vous acquérez du mérite, et qui serez punis si vous commettez une faute, à plus forte raison [devez-vous obéir aux lois du Créateur].



Conclusion

Curieusement, au moment où la Tora est enregistrée comme un témoignage destiné aux générations futures, c'est moins son enseignement des préceptes et des lois du judaïsme qui fait loi et impose une écriture. La crainte de l'oubli ne vise pas la Loi mais l'attitude des hommes. La Tora est conservée et enregistrée en un lieu pur afin de témoigner devant les générations futures que la cause de leurs malheurs est leur propre perversion. Comme si l'oubli était toujours un oubli de soi, de ses propres manquements et de ses égarements.

Alors même que le Dieu provident s'absentera, que les hommes jureront "En vérité, c'est parce que mon Dieu n'est plus au milieu de moi que je suis en butte à ces malheurs", à ce moment la Tora portera témoignage de la dégradation des mœurs humaines et des lois inaltérables qui fixent le destin des enfants d'Israël. **Comme si, grâce à l'écriture, le discours de la Tora se poursuivait malgré l'absence de Dieu et la dégénérescence des hommes.** Tout peut ainsi être oublié, et être encore porté par la seule parole de la Tora dans un monde de silence. L'écriture de la Tora contient ainsi la promesse qu'elle, en revanche, ne sera jamais oubliée.

רש"י דברים פרק לא פסוק כא

כי לא תשכח מפי זרעו הרי זו הבטחה לישראל, שאין תורה
משתכחת מזרעם לגמרי.

RACHI

"Car il ne sera pas oublié de la bouche de sa descendance": c'est une promesse faite à Israël que jamais la Tora ne sera complètement oubliée de sa descendance. (cf. Traité *Chabat* 138 b).